

**CENTRUM COORDINATIONIS COMMUNICATIONUM DE CONCILIO
(C. C. C. C.)**

Nr. 70 28.10.64

**Intervention de S.E. Mgr Joseph MALULA
archevêque de Léopoldville (Congo)
sur le Ch. IV du Schéma**

**« De Ecclesia in mundo huius temporis »
au Nr. 20 « Dignitatis personae fovenda »**

Vénérables Pères,

Dans ce chapitre consacré aux « Principaux devoirs des chrétiens de notre temps, », nous sommes convaincus qu'avant toute autre chose, l'Eglise doit proclamer hautement un principe fondamental, qui est la norme de toutes les relations interhumaines. Et ce principe est celui-ci : « La dignité de la personne humaine doit être reconnue à tout homme, partout, toujours et par tous ».

Sans doute ce principe est-il affirmé dans le schéma, mais comme en passant, lorsqu'on dit : « voici ce que les hommes de notre temps désirent surtout... et ces désirs, l'Eglise les tient pour bons... » Ce n'est pas suffisant! D'ailleurs n'est-ce pas une façon de parler qui a un relent d'opportunisme? L'Eglise proclame une vérité non pas parce que justement elle est de mode aujourd'hui, mais parce qu'elle est vérité.

De plus l'affirmation de cette dignité de la personne en tout être humain doit dominer ce chapitre et en commander toute l'ordonnance, car c'est de la méconnaissance de cette valeur que découlent quasi tous les crimes perpétrés contre l'homme, tels que le racisme, l'injuste sujétion de la femme, l'oppression des individus et des peuples dans les domaines économiques ou sociaux, etc., etc.

C'est pourquoi, Vénérables Pères, nous demandons humblement mais fortement que ce principe du respect par tous de la dignité de la personne humaine ou tout homme, soit proclamé solennellement par le Concile, comme une norme fondamentale de morale pour tous les hommes. Pour tous les hommes quels qu'ils soient, et pour les chrétiens a fortiori. Car si quoiqu'un prétend aimer tous les hommes y comme ses frères dans un amour de charité, mais qu'il ne respecte pas d'abord religieusement en chacun cette dignité de la personne, c'est un menteur, et la vérité n'est pas en lui, et lui-même n'a rien compris à la charité.

Qu'on me permette à présent de passer à quelques applications de ce principe, qui sont d'une importance particulière pour l'Afrique .

1. Il est très souhaitable (et si j'osais, je dirais qu'il est absolument nécessaire) que le Concile condamne ouvertement le Racisme – et par racisme il faut entendre l'oppression ou la persécution subie par un groupe d'homme, de la part d'autres hommes, pour des raison de couleur ou de race.

Une injustice raciale commise où que ce soit dans le monde, est une injure à toute personne humaine ; mais vous savez, Vénérables Pères, quel retentissement particulièrement douloureux elle éveille dans le coeur des Noirs d'Afrique. Sans doute, nos peuples souffrent-ils d'un certain complexe qui rend leur sensibilité spécialement vive dans ce domaine. L'Eglise peut les aider puissamment à se libérer de ce complexe. Et sur ce point, les gens qui vivent hors d' Afrique ne peuvent certainement pas comprendre quelle espérance a fait lever dans l'âme de nos peuples la récente canonisation des Martyrs de l'Uganda. C'est une joie immense qui est annoncée par un tel événement à tout un continent, car il a ait prouvé désormais que les portes du ciel sont ouvertes à tous, que la semence évangélique peut faire pousser sur la terre d'Afrique ces fleurs que sont la foi, l'espérance, la charité et la chasteté poussées jusqu'à l'héroïsme du martyr.

Il est donc important que le Concile rappelle ces deux vérités:

a) Tous les hommes jouissent radicalement d'une même et égale dignité humaine, étant créés à la même image de Dieu;

b) Tous les hommes, sans aucune discrimination, sont appelés à participer à la nature divine, de façon à pouvoir s'appeler et à être en réalité des fils de Dieu? car devant Dieu « il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme » mais tous sont « un dans le Christ Jésus » (Gal., 3,28).

2°) Au flanc de l'Afrique une plaie sanglante une forme amoindrie du racisme, le *tribalisme*. Les chrétiens eux-mêmes n'y échappent pas toujours. Et pourtant le tribalisme n'engendre que haine et terreur, violence, vengeance et meurtre... Il faut le considérer sans doute comme le plus grand obstacle à la charité chrétienne.

Le Concile devrait donc dénoncer, dans le tribalisme, un péché grave contre la charité, et en même temps avertir sévèrement les chrétiens d'avoir à renoncer à ces moeurs païennes pour vivre entre eux comme les enfants du Père des cieux,

3°) Dans l'Afrique d'aujourd'hui, il s'en faut de beaucoup que *la femme* jouisse de la même dignité que l'homme. On l'a souvent dit, l'évangélisation du monde a contribué partout à libérer la femme de la servitude, mais la conquête de la liberté parfaite est une oeuvre de longue haleine. Qu'aujourd'hui donc l'Eglise élève la voix pour appeler tous les fidèles à l'achèvement

de cette oeuvre de haute civilisation entreprise depuis des siècles: la promotion de la femme à une pleine dignité humaine et une entière responsabilité.

Il serait heureux que le Concile rappelle à tous, sur ce point l'intention du Créateur si clairement manifestée dans les « moeurs divines »:

– lorsque le Seigneur créa l'être humain homme et femme, dans la même et égale dignité, pour que la femme soit pour l'homme non pas une esclave ou une servante, non pas simplement une pourvoyeuse d'enfants, non pas un instrument de plaisir, mais une aide et une compagne;

– lorsqu'il daigna choisir parmi les filles des hommes, la Bienheureuse Vierge pour être la Mère de son Fils unique;

– lorsque chaque jour encore il suscite au sein de son Eglise, parmi le sexe faible, des exemples insignes de force et de sainteté.

Enfin, qu'il nous soit permis d'ajouter que l'Eglise elle-même donnerait à tous les peuples un exemple éclatant, si dans la famille chrétienne, abandonnant son antique méfiance envers les femmes, elle leur accordait maternellement une part plus large dans la tâche commune.

SOURCE

Archives UCL, Vatican II, Houtart, N° 0736